

CHARTRE DES CENTRES CULTURELS

En réservant des places auprès des centres culturels de Dison et de Verviers, les écoles et centres culturels partenaires s'engagent à respecter les articles de la présente charte.

1/ INFORMATION

Les centres culturels de Dison et Verviers s'engagent à fournir aux enseignant.e.s les renseignements utiles et nécessaires relatifs aux spectacles programmés durant la saison 2024-2025, et ce, pour favoriser la préparation des élèves.

2/ MÉDIATION

Les centres culturels de Dison et Verviers s'engagent à assurer une médiation culturelle (sur demande) afin de donner aux élèves et enseignant.e.s toutes les clés de compréhension nécessaires. Cette médiation pourra être assurée par le biais de rencontres, animations, ateliers, discussions ou distribution de supports pédagogiques, selon les spectacles.

3/ PRÉPARATION ET SENSIBILISATION DES ÉLÈVES

L'enseignant.e s'engage à préparer ses élèves à toute sortie culturelle afin de l'aider à assimiler les codes du théâtre et lui donner les clés de lecture nécessaires à la contextualisation du sujet de la pièce. Tout l'enjeu de la sensibilisation au spectacle réside dans le fait de donner envie au futur.e.s spectateur.e.s de se jouer du mystère et de la découverte ! De plus, l'attention des enfants ou adolescent.e.s est souvent bien meilleure pendant le spectacle quand iels ont été sensibilisé.e.s en amont. Ceci participe donc au bon déroulement général de la séance.

4/ L'ARRIVÉE AU THÉÂTRE

L'enseignant.e s'engage à arriver au minimum 20 minutes avant le début de chaque séance. Cette arrivée anticipée laissera le temps pour un passage aux toilettes et permettra de procéder au placement des élèves dans la salle en toute sérénité, ce qui impactera positivement le déroulement de la séance. L'enseignant.e s'engage à prévenir le Centre culturel en cas d'arrivée tardive.

5/ APRÈS LE SPECTACLE

Après chaque représentation (à l'exception des pièces adressées aux tout-petits), les artistes se rendront disponibles pour répondre aux questions et échanger avec les élèves dans le cadre d'un « bord de scène » (d'une durée approximative de 15 à 20 minutes maximum). Ce moment est généralement instructif et permet l'échange d'opinions, la participation à un partage d'idées et la clarification de certains aspects de la création lorsque cela s'avère nécessaire. Nous vous recommandons donc de prévoir du temps pour cet échange qui peut s'avérer très enrichissant. L'enseignant.e qui ne souhaite pas (ou ne peut pas) participer au bord de scène à l'issue de la pièce est invité à le signaler AVANT le placement en salle.

6/ RÉSERVATIONS

L'enseignant.e s'engage à préciser le nombre exact d'élèves inscrit.e.s à chaque séance pour la fin du mois de septembre et à apporter les précisions nécessaires en cours d'année (en particulier si ce nombre devait être revu à la hausse).

7/ PAIEMENT ET FACTURATION

Le Centre culturel s'engage à adresser à l'école une facture basée sur le nombre réel d'élèves présent.e.s lors de la représentation. Celle-ci sera envoyée à l'école APRÈS la représentation.

8/ ANNULATION

Les demandes d'annulation ou de diminution considérable du nombre de réservations devront être adressées au Centre culturel **au minimum 40 jours ouvrables avant la date de la représentation**, et ce, afin de permettre à d'autres classes de profiter des places libérées. Toute demande d'annulation devra être adressée par écrit (courrier ou email). Les demandes d'annulation tardive (en deçà du délai susmentionné) seront facturées à l'école à prix coûtant (sauf circonstances exceptionnelles).